

Le réseau de correspondant Gibier d'eau n'existe plus depuis que la loi Voynet (2000) a institué la tenue des carnets de prélèvements obligatoires dans les installations de chasse de nuit. Toutefois, nous essayons régulièrement de vous présenter le bilan des saisons précédentes soit à travers une lettre soit à travers le tableau de bord.

Vous trouverez donc dans cette lettre une synthèse de la saison 2022-2023.

Nous vous souhaitons une belle saison et comptons sur vous pour renvoyer vos carnets.

Henri Sabarot, Président de la FDC33

Jean-Francis Seguy, Vice-Président de la FDC33, Responsable de la Commission Migrateurs

Saison 2022-2023

Depuis l'Arrêté Ministériel du 2 août 2012, les chasseurs de gibier d'eau girondins peuvent chasser suivant la localisation de leurs installations à différentes dates dans le courant du mois d'août : 1er samedi d'août, 11 août et 21 août. La localisation de ces ouvertures est représentée sur la figure 1.

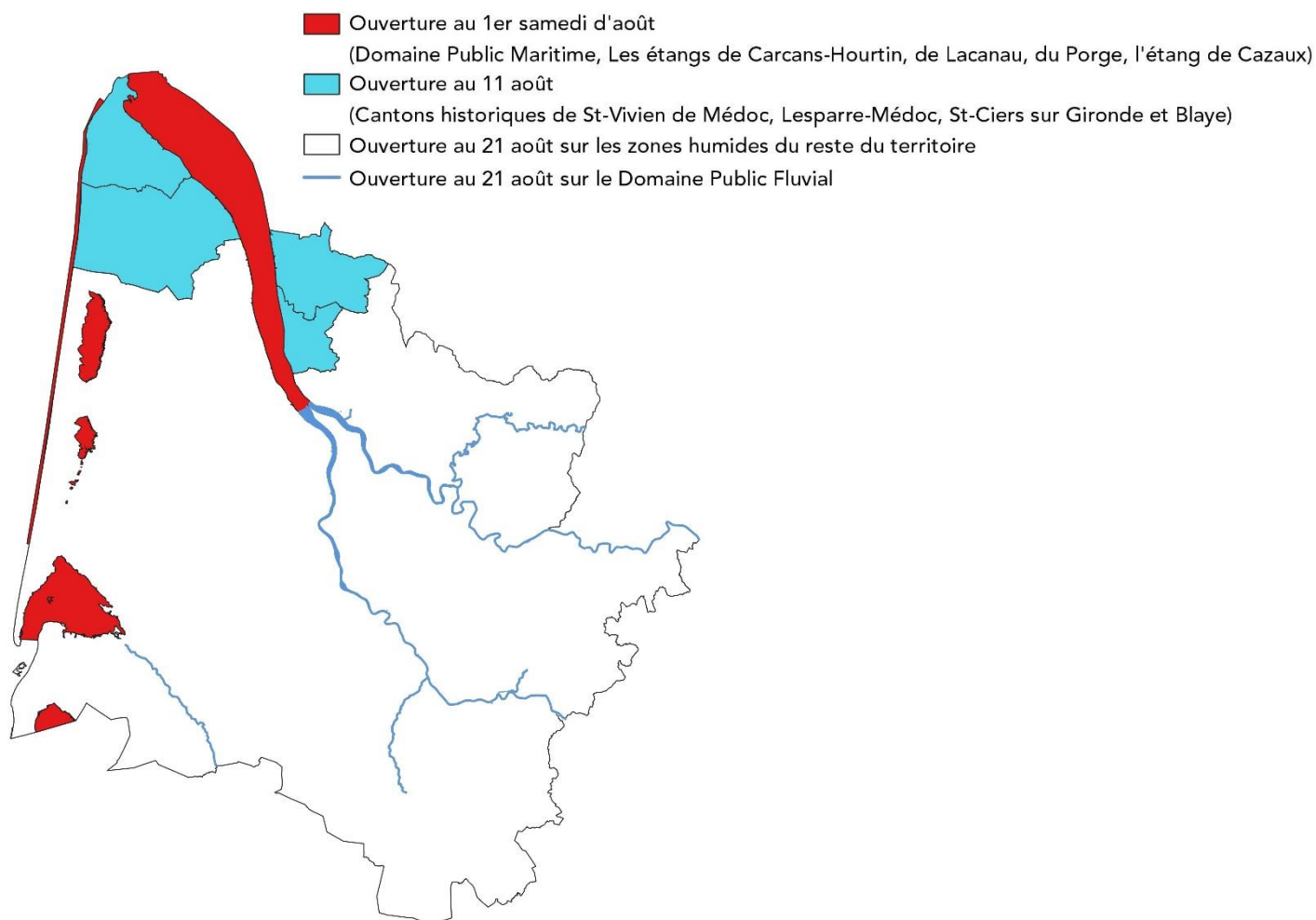


FIGURE 1 : LOCALISATION DES TERRITOIRES SUIVANT LEURS DATES D'OUVERTURE



905 carnets ont été analysés pour cette saison.

Les installations sont réparties suivant leurs dates d'ouverture :

- 1^{er} samedi d'août : 323 installations
- 11 août : 384 installations
- 21 août : 198 installations

Toutes espèces confondues (anatidés, rallidés et limicoles), ce sont 40 279 individus qui ont été prélevés.

I-Prélèvements des installations ouvrant au 1^{er} samedi d'août

A- Anatidés et Rallidés

TABLEAU 1 : PRÉLÈVEMENTS MENSUELS ET PAR ESPÈCE (ANATIDÉS ET RALLIDÉS)

	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Total Général	%
Canard chipeau	40	64	57	159	221	26	567	3,58
Canard colvert	610	266	107	113	111	92	1 299	8,19
Canard pilet	19	192	331	430	220	109	1 301	8,21
Canard siffleur	5	59	184	304	371	63	987	6,23
Canard souchet	261	475	405	451	554	134	2 280	14,38
Foule macroule	19	17	13	9	7	0	65	0,41
Fuligule milouin	16	19	11	10	21	2	79	0,50
Fuligule milouinan	0	0	0	0	1	0	1	0,01
Fuligule morillon	3	1	6	17	10	1	38	0,24
Macreuse brune	0	0	0	0	0	0	0	0,00
Macreuse noire	0	0	0	1	0	1	2	0,01
Nette rousse	0	0	1	0	1	0	2	0,01
Oie cendrée	4	2	12	80	22	15	135	0,85
Oie rieuse	0	0	0	4	0	2	6	0,04
Poule d'eau	1	5	1	0	0	0	7	0,04
Râle d'eau	0	0	0	0	0	0	0	0,00
Sarcelle d'été	61	43	17	4	0	0	125	0,79
Sarcelle d'hiver	896	1 649	1 356	1 982	2 487	590	8 960	56,52
Total général	1 935	2 792	2 501	3 564	4 027	1 035	15 854	100

Le tableau I présente les prélèvements mensuels réalisés par les installations ouvrant au 1^{er} samedi d'août (N= 323). La sarcelle d'hiver est l'espèce la plus prélevée. Elle représente 56,52% du tableau de chasse des tonnes. Le canard souchet arrive en 2^{ème} position avec 14,38%.

La figure 2 permet de constater que les plus forts prélèvements ont eu lieu en novembre et décembre lorsque les conditions climatiques sont devenues favorables à la migration. L'automne 2022 a connu des températures exceptionnellement chaudes.

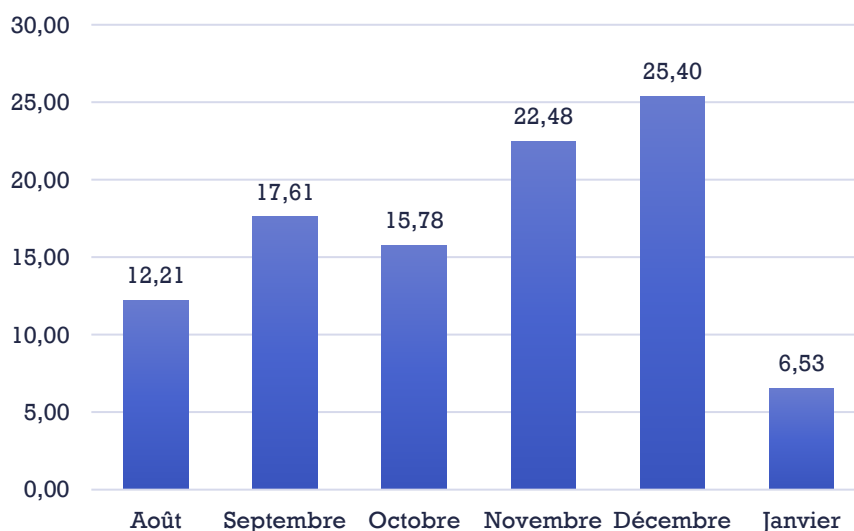


FIGURE 2 : DISTRIBUTION MENSUELLE DES PRÉLÈVEMENTS OUVRANT AU 1^{ER} SAMEDI D'AOÛT (N = 15 854)



B- Limicoles

TABLEAU 2 : PRÉLÈVEMENTS MENSUELS ET PAR ESPÈCE (LIMICOLES)

	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Total Général	%
Barge rousse	6	9	0	0	0	0	15	2,25
Bécasseau maubèche	5	0	0	0	0	0	5	0,75
Bécassine des marais	63	85	42	23	16	8	237	35,48
Bécassine sourde	5	0	2	17	2	7	33	4,94
Chevalier aboyeur	29	11	0	8	0	0	48	7,19
Chevalier arlequin	0	2	0	0	0	0	2	0,30
Chevalier combattant	2	2	1	0	0	0	5	0,75
Chevalier gambette	151	41	1	7	1	0	201	30,09
Courlis corlieu	48	10	0	0	0	0	58	8,68
Huitrier pie	0	0	1	0	0	0	1	0,15
Pluvier argenté	15	19	0	11	0	0	45	6,74
Pluvier doré	2	0	0	0	0	0	2	0,30
Vanneau huppé	1	2	0	7	6	0	16	2,40
Total général	327	181	47	73	25	15	668	100

Le tableau 2 représente les prélèvements mensuels des limicoles. On constate que les prélèvements se font essentiellement au mois d'août lors de l'ouverture du gibier d'eau. Les espèces les plus prélevées sont la bécassine des marais et le chevalier gambette avec respectivement 35,48% et 30,09% du tableau de chasse (N=668).

II- Prélèvements pour les installations ouvrant au 11 août et au 21 août

A- Anatidés et Rallidés

TABLEAU 3 : PRÉLÈVEMENTS MENSUELS ET PAR ESPÈCE (ANATIDÉS ET RALLIDÉS)

	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Total Général	%
Canard chipeau	0	34	54	142	299	66	595	2,59
Canard colvert	1 086	631	415	529	582	377	3 620	15,74
Canard pilet	23	192	268	321	391	498	1 638	7,12
Canard siffleur	8	33	105	192	379	150	867	3,77
Canard souchet	281	614	478	690	924	577	3 564	15,49
Foule macroule	0	53	56	43	45	58	255	1,11
Fuligule milouin	0	17	12	26	15	18	88	0,38
Fuligule milouinan	0	0	0	0	0	0	0	0
Fuligule morillon	0	4	2	4	9	1	20	0,09
Macreuse brune	0	0	1	0	0	0	1	0,00
Macreuse noire	0	0	0	1	1	0	2	0,01
Nette rousse	0	1	0	1	0	0	2	0,01
Oie cendrée	2	2	2	24	57	19	106	0,46
Oie rieuse	0	0	0	3	3	0	6	0,03
Poule d'eau	0	4	4	3	5	0	16	0,07
Râle d'eau	0	1	1	0	3	0	5	0,02
Sarcelle d'été	78	39	22	7	4	4	154	0,67
Sarcelle d'hiver	839	1 677	1 518	2 267	4 424	1 342	12 067	52,45
Total général	2 317	3 247	2 938	4 253	7 141	3 110	23 006	100

Le tableau 3 représente les prélèvements mensuels des anatidés et des rallidés au cours de la saison 2022-2023. On constate également que la sarcelle d'hiver est le 1^{er} canard du tableau de chasse (N= 23 006) soit 52,45%. Contrairement aux installations ouvrant au 1^{er} samedi d'août, c'est le canard colvert qui arrive à la 2^{ème} place avec 15,74% suivi de très près par le canard souchet avec 15,49%.

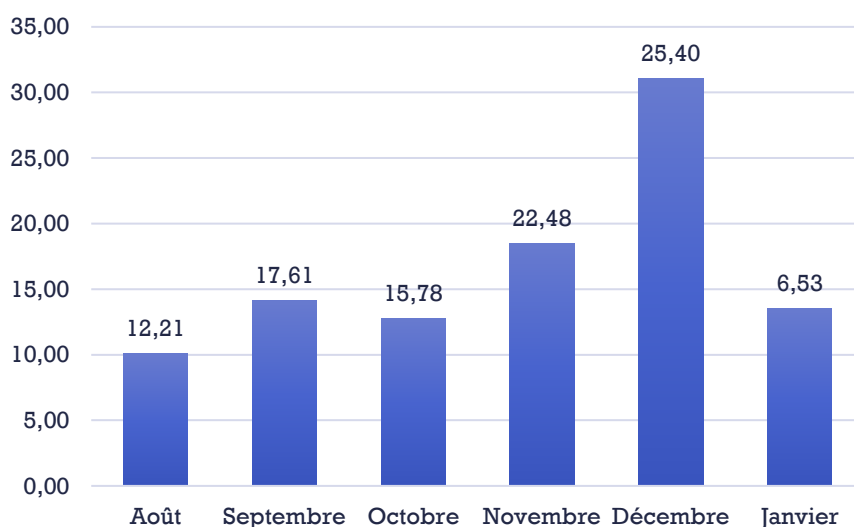


FIGURE 3 : DISTRIBUTION MENSUELLE DES PRÉLÈVEMENTS (EN POURCENTAGE)

La figure 3 représente la distribution mensuelle des prélèvements. Là aussi on constate que les mois de novembre et de décembre ont apporté leurs lots de migrateurs et ont permis aux chasseurs de gibier d'eau de réaliser de belles nuits.

B- Limicoles

TABLEAU 4 : PRÉLÈVEMENTS MENSUELS ET PAR ESPÈCE (LIMICOLES)

	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Total Général	%
<i>Barge rousse</i>	3	1	0	0	0	0	4	0,53
<i>Bécasseau maubèche</i>	2	1	0	0	0	0	3	0,40
<i>Bécassine des marais</i>	56	139	117	93	72	29	506	67,38
<i>Bécassine sourde</i>	0	7	15	26	14	6	68	9,05
<i>Chevalier aboyeur</i>	8	14	2	0	0	2	26	3,46
<i>Chevalier arlequin</i>	0	0	0	0	0	1	1	0,13
<i>Chevalier combattant</i>	4	2	0	0	1	0	7	0,93
<i>Chevalier gambette</i>	10	9	1	3	0	0	23	3,06
<i>Courlis corlieu</i>	3	2	0	0	0	0	5	0,67
<i>Huitrier pie</i>	1	0	0	0	0	0	1	0,13
<i>Pluvier argenté</i>	2	0	4	5	5	3	19	2,53
<i>Pluvier doré</i>	0	0	0	3	8	2	13	1,73
<i>Vanneau huppé</i>	0	1	8	8	46	12	75	9,99
Total général	89	176	147	138	146	55	751	100

Le tableau 4 représente les prélèvements mensuels et par espèce de limicoles. On constate, comme sur les installations ouvrant au 1^{er} samedi d'août, que la bécassine des marais est l'espèce la plus prélevée par les chasseurs de gibier d'eau avec 67,38% du tableau de chasse (N = 751). Le vanneau huppé arrive en 2^{ème} position avec 9,99%.



Discussion et conclusion

Les prélèvements de la saison (N= 40 279) ont été inférieurs à la saison 2021-2022 (N = 43 703).

La figure 4 permet de comparer les deux dernières saisons et de constater que le pic de migration a été différent d'une saison à l'autre. Le mois de novembre 2021 a été prolifique pour les tonnayres alors que c'est le mois de décembre 2022 qu'il l'a été pour la dernière saison.

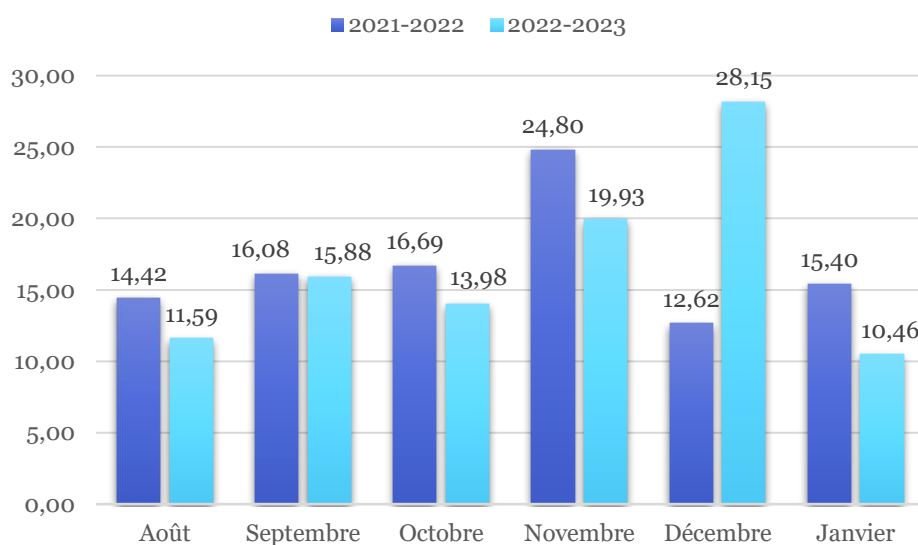


FIGURE 4 : DISTRIBUTION MENSUELLE DES PRÉLÈVEMENTS POUR LES SAISONS 2021-2022 ET 2022-2023

Rappels réglementaires

- ✚ Déclaration annuelle des appelants obligatoire (possibilité de le faire depuis votre espace adhérent sur www.chasseurs33.com)
- ✚ Utilisation du plomb interdite dans un périmètre de 100m autour de la zone humide
- ✚ Tenue à jour d'un carnet de prélèvements pour les installations de chasse de nuit
- ✚ Prélèvement maximum autorisé à 25 anatidés/anséridés par installation et par tranche de 24h